



Déclaration au CTM MTES du 21 février 2019

Sujet : Point 4 – Réseau Routier National et Point 10 – Collectivité d'Alsace

Madame la Secrétaire Générale, mesdames, messieurs, chers camarades.

Le 19 juin dernier, les ministres Darmanin et Borne ont confié une mission à l'Inspection Générale des Finances et au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable : rédiger un rapport sur l'évolution du réseau routier national non concédé.

Les pistes à étudier montraient clairement un souhait de désengagement des services de l'État : transfert de portions du réseau aux collectivités – ce qui reste malgré tout du service public-, adossement de tronçons aux autoroutes concédées existantes, création d'un établissement public, et externalisation renforcée.

Elle exprimait clairement l'objectif visé : la réduction de la masse salariale des DIR !

Pourtant ce dont souffrent les routes de France, c'est bien d'un manque criant de moyens financiers, et ce depuis plusieurs années pour assurer l'entretien des chaussées et des ouvrages d'art. Le rapport suisse que vous avez cité le confirme. Et pour y répondre, il n'est ni nécessaire, ni utile de créer d'un EPIC.

Par ailleurs, la FSU met en garde contre la volonté de développer le recours à l'externalisation sous prétexte de faire des économies. Nous disposons aujourd'hui en France d'un service public efficient dont nous connaissons le coût. Quand celui-ci aura disparu l'Etat sera pieds et poings liés avec les entreprises privées sans moyen de maîtriser les coûts, tout en perdant le savoir sur les techniques routières et leur développement. D'autres services publics en ont fait l'amère expérience.

La FSU s'oppose fermement tant à la création d'un établissement public qu'au transfert de tronçons du réseau aux sociétés autoroutières. La FSU s'oppose également à l'accroissement de l'externalisation dans le but de faire baisser la masse salariale des DIR et demande au contraire le renforcement de nos services pour qu'ils puissent répondre aux exigences de l'entretien routier et ainsi offrir un service public de qualité à nos concitoyens.

Concernant la collectivité d'Alsace, vous nous indiquez que le transfert se ferait dans les mêmes conditions qu'en 2006. Quelles conséquences ce transfert aura sur l'organisation de la DIR Est dont le réseau sera amputé ? Par ailleurs, la FSU souhaite connaître le financement de ce transfert. La gratuité actuelle de ce tronçon du réseau sera-t-elle remise en cause ?

Par ailleurs la FSU s'associe au vœu de nos camarades de la CGT et de FO.